

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du Mardi 23 avril 2013
à 14 H 30 à La Roche Bernard

EXTRAIT DE DELIBERATION

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoqué, s'est réuni le **Mardi 23 avril 2013 à 14 H 30** dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.

REÇU EN PREFECTURE
NANTES, LE

02 MAI 2013

ABSENTS EXCUSÉS :

- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan.
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan,
ayant donné pouvoir à Monsieur Alain GUIHARD.

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.
- Monsieur Thierry DAVIN, Payeur Départemental de Loire-Atlantique, Comptable de l'IAV.
- Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Vilaine.
- Monsieur Daniel MARCOVITCH, Président de l'Association Française des EPTB.
- Madame Claire FORITE, Chargée de Mission - Association Française des EPTB.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 23 AVRIL 2013
à 14 H 30 à La Roche Bernard

3. – Définition du prochain SDAGE Loire-Bretagne
Avis sur les questions importantes

La préparation du futur Schéma Directeur d'Aménagement de Gestion des Eaux (SDAGE) de Loire Bretagne 2016-2021 est entamée. Pour organiser la réflexion et la concertation, le Comité de Bassin a présenté 4 «questions importantes» qui sont censées recouper l'ensemble des thématiques de l'eau. L'exposé de ces questions s'appuie à la fois sur le SDAGE actuel, son bilan à mi-parcours, les freins identifiés et les nouveaux éléments de contexte tant juridiques (nouvelles directives européennes par exemple), qu'économiques (effets de la crise) que naturels (changement climatique).

L'avis des parties prenantes, et en particulier des Assemblées locales, est donc recueilli très en amont à partir d'un document très explicite joint à ce rapport.

Le comité de bassin a identifié 4 questions importantes :

- **Qualité des eaux** : Que faire pour garantir des eaux de qualité pour la santé des hommes et la vie des milieux aquatiques, aujourd'hui et pour les générations futures ?

nouvelles pistes d'action pour les pollutions diffuses (agricoles), assainissement, substances dangereuses ...

- **Milieux aquatiques** : Comment préserver et restaurer des milieux aquatiques vivants et diversifiés, de la source à la mer ?

restaurer les milieux dégradés, continuité écologique, zones humides, biodiversité ...

- **Quantité d'eau** : Comment partager la ressource disponible ? Comment adapter les activités humaines aux inondations et aux sécheresses ?

changement climatique, alimentation en eau potable, inondations

- **Gouvernance** : Comment s'organiser ensemble pour gérer l'eau et les milieux aquatiques sur les territoires, aujourd'hui et demain ? Comment mobiliser nos moyens de manière équitable et efficace ?

Sage, maîtrise d'ouvrage, cohérence avec l'aménagement du territoire, participation du public ...

Après analyse du document, il apparaît que les diagnostics et questions sont bien formulés, et que les pistes de réponses sont globalement très satisfaisantes pour les trois premières d'entre-elles. Quelques détails pourraient être relevés pour chacune de ces questions comme par exemple la réelle innovation sur les pollutions diffuses agricoles, la prise en compte de l'acceptabilité du milieu pour l'assainissement, le poids donné à la restauration de la continuité des cours d'eau, le lien entre urbanisme et inondation...

Il est plutôt proposé au Conseil d'Administration de focaliser son avis sur la dernière de ces questions, et en particulier la coordination et le soutien aux maîtres d'ouvrages.

La 4^{ème} question débute par deux pistes d'action allant dans le même sens : utiliser les SAGE pour articuler la planification et l'action, et renforcer les maîtres d'ouvrages pour conduire les programmes d'action territoriaux. Ces deux pistes sont en effet primordiales, et le bilan à mi-parcours du SDAGE en cours montre que les difficultés d'action tiennent surtout aux faibles capacités techniques et financières des maîtres d'ouvrages locaux lorsqu'ils existent, voire à en faire émerger de nouveaux sur les territoires « orphelins ».

L'EPTB Vilaine partage ce constat, et l'a plusieurs fois exprimé avec les autres EPTB du district Loire-Bretagne. Mais force est de constater que les orientations de réponses semblent insuffisantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- **Insiste sur la nécessité de mieux conforter la position des EPTB dont la mission est de soutenir et de renforcer les maîtres d'ouvrages locaux, qui peuvent assurer la coordination des actions, porter les maîtrises d'ouvrages structurantes, et donc de rendre les SAGE qu'ils animent totalement opérationnels.**
- **Demande que le SDAGE propose , ou pour le moins mette au débat :**
 - le principe d'un conventionnement renforcé entre l'EPTB Vilaine et l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, afin de mettre en œuvre une politique territoriale dans la durée ;
 - la mise en place de la redevance prévue par la Loi, afin de garantir les capacités d'autofinancement de l'EPTB Vilaine ;
 - la participation es-qualité de l'EPTB-VILAINE au Comité de Bassin Loire-Bretagne.

Ces dispositions seraient à même de renforcer le lien entre le Comité de Bassin, l'Agence de l'Eau et l'EPTB Vilaine dans un dispositif gagnant pour la réussite des projets communs.

Pour extrait conforme

Le Président



Jean-François GUERIN

